

DELIBERATION DU BUREAU DU 03 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 03 avril 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Mme Marie-Hélène HERRY (<i>en visioconférence</i>) à partir du point n°11 Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE	DELIBERATION N°37.BU-2023-04-03	Placements des fonds de l'Office : Projet de placements sur comptes à terme
--	--	--

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Election des membres du Bureau et délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration
---	--

La Règlementation sur les placements financiers des OPH est fixée par l'article L421-22 du CCH. Les OPH peuvent ainsi déposer leurs fonds auprès de l'Etat, de la CDC, de la Banque de France ou auprès d'un établissement de crédit reconnu par un Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Ils peuvent également effectuer des **dépôts sur un compte à terme**, un compte à vue et un compte sur **livret ouverts auprès de l'Etat, de la Caisse des dépôts et Consignations, de la Banque de France ou auprès d'un établissement de crédit ayant obtenu un agrément en vertu des dispositions applicables dans les Etats membres de la Communauté européenne ou les autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi que sur un livret A.**

Les placements financiers de Morbihan Habitat se répartissent aujourd'hui sur 3 supports, pour un total de 162,1 M€ :

- des Obligations d'Etat ou garantie par l'Etat pour un montant total de liquidités de 2,4 M€,
- un dépôt à terme souscrit en 2022 pour 4 M€ (maturité 5 ans),
- des comptes sur Livret A, pour un montant total de 155,7 M€.

Morbihan Habitat dispose d'une trésorerie à la hauteur de son potentiel financier, permettant ainsi de financer les opérations des prochaines années.

Le contexte de taux permet aujourd'hui de souscrire des dépôts à terme dont le rendement est supérieur au taux du Livret A. Les produits financiers ainsi associés à ces dépôts contribueront à valoriser les résultats de l'Office, dès lors que ces taux resteront supérieurs à celui du Livret A.

Une consultation auprès de 7 banques partenaires a permis d'obtenir l'offre « mieux disante » détaillée ci-après :

- établissement : Banque Populaire Grand Ouest,
- type de support : Compte à terme,
- taux de rémunération : 4 % sur la durée de placement du support,
- durée du support : 60 mois,
- conditions de sortie anticipée :
 - o préavis : 32 jours,
 - o pénalités de sortie avant 12 mois : minoration de 0,5%,
 - o pénalités de sortie après 12 mois : minoration de 0,3%,
 - o application de la minoration sur le taux constaté à la souscription correspondant à la durée du compte à terme.

Il vous est proposé de souscrire cette offre pour un montant total de 10 M€, réparti sur 10 supports de 1 M€, de façon à diviser les impacts financiers en cas de sortie anticipée partielle sur la période des 5 prochaines années.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la souscription d'un compte à terme auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour un montant de 10 M€, répartis en 10 contrats de 1 M€ chacun,
- autorise le Directeur général à signer les contrats correspondants.

